



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 18 avril 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 18 avril 2025.

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 2,5 cents le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 2,5 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 2,5 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 2,5 cents le litre.
- Le prix du propane diminuera de 2,6 cents le litre pour Irving Energy, de 2,7 cents le litre pour Superior Propane, de 1,5 cent le litre pour Avenir Energy, de 4,5 cents le litre pour Kenmac Energy Inc., et de 4,5 cents le litre pour Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 142,7 et 143,9 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 152,4 et 153,5 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 149,8 et 151,0 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 112,6 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 91,3 et 92,4 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 25 avril 2025.